

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans
l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux
Îles-de-la-Madeleine

6214-014-001



INSTALLATION D'UN MAT DE MESURE METEOROLOGIQUE


Demande d'autorisation en vertu de
la *Loi sur les espèces menacées ou
vulnérables* – Habitat floristique de la
Dune-du-Nord


PRÉSENTÉE AU


Ministère du Développement
durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

N/Réf. : E1610-118/12332
15 septembre 2016

Signatures

Document préparé par : 
Simon Boudreault, biologiste M. Sc.
Chargé de projet Le 15 septembre 2016

Document vérifié par : 
François Tremblay, aménagiste
Directeur de projet Le 15 septembre 2016

Signature du requérant : 
Gilbert Scantland, directeur général
Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine Le 15 septembre 2016

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Directeur de projet

François Tremblay | Aménagiste

Chargé de projet

Simon Boudreault | Biologiste M. Sc.

Révision linguistique et mise en page

Johanie Babin | Adjointe administrative

TABLE DES MATIÈRES

1. Nom et coordonnées du requérant (personne, entreprise, organisme ou municipalité).....	1
2. Description de l'activité, des travaux et des ouvrages projetés.....	1
2.1 Localisation des activités projetées	1
2.2 Justification du projet	2
2.3 Nature des activités projetées.....	2
2.4 Calendrier de réalisation	5
3. Description du milieu où se dérouleront les activités	5
3.1 Utilisation actuelle du milieu environnant.....	5
3.2 Description des milieux naturels et du site visés par les activités	6
4. Description des impacts, des activités projetées sur la faune, de son habitat et de l'environnement	6
4.1 Impacts des activités projetées sur le milieu.....	6
4.2 Mesures d'atténuation envisagées	6
4.3 Programme de surveillance et de suivi des travaux	7

Liste des figures

Figure 1. Traces d'activités anthropiques à proximité du site d'implantation	2
Figure 2. Sentiers de véhicules hors route à proximité du site	3
Figure 3. Érection du mât de levage (ginpole)	4
Figure 4. Érection du mât de mesure à l'aide du mât de levage (ginpole).....	4

Liste des annexes

Annexe 1. Cartes

1. NOM ET COORDONNÉES DU REQUÉRANT (PERSONNE, ENTREPRISE, ORGANISME OU MUNICIPALITÉ)

Nom : Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Personne responsable : Gilbert Scantland, directeur général

Adresse : Case postale 6122, Gaspé (Québec) G4X 2R6

Téléphone : 418 368-9071

Télécopieur : S/O

Courriel : info@stratco.ca

Registre des entreprises du Québec (NEQ), s'il y a lieu : 8831859192

2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ, DES TRAVAUX ET DES OUVRAGES PROJÉTÉS

2.1 LOCALISATION DES ACTIVITÉS PROJÉTÉES

a) Lieu d'intervention : Habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord, territoire public, Îles-de-la-Madeleine

Municipalité : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Adresse civique (numéro, rue, appartement, ville, code postal) : S/O

Coordonnées géographiques :

- Latitude : 47°34'7.83" Nord
- Longitude : 61°37'57.56" Ouest

b) Désignation cadastrale (lot(s) ou bloc(s)) : non loti

c) Cadastre rénové (si disponible) : Non disponible

e) Zonage ou affectation municipale :

- Affectation indiquée au schéma d'aménagement de l'agglomération :

Industrielle liée à la production d'énergie éolienne (règlement A-2012-05-1)

- Zonage municipal :

Zone Ie2 industrielle liée à la production d'énergie éolienne (règlement 2013-10 modifiant le règlement de zonage)

Usages autorisés I5 : Parcs de production d'énergie éolienne de plus de 500 kW et activités s'apparentant à cet usage (règlement de zonage 2010-08)

2.2 JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet vise à ériger un mât de mesure météorologique. Ce mât servira à caractériser le potentiel éolien du secteur pendant une période de 12 à 36 mois. Le mât sera installé à cet endroit car le requérant aimerait évaluer le potentiel du site pour l'implantation d'un parc éolien visant à répondre à l'appel de proposition d'Hydro-Québec pour l'achat d'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine (AP 2015-01).

Le mât de mesure sera temporaire et sera désinstallé au terme de la campagne de caractérisation. L'installation, l'exploitation et le démantèlement du mât de mesure ne nécessiteront aucun travaux lourds et n'émettront aucun contaminant dans l'environnement. Seules neuf surfaces de l'ordre de 1 m² chacune feront l'objet de remaniement (creusage et nivellement).

2.3 NATURE DES ACTIVITÉS PROJETÉES

a) Description technique

Le mât de mesure météorologique sera implanté sur la Dune-du-Nord environ à mi-chemin du lieu-dit de la Pointe-aux-Loups et de l'île de Grosse-Île, dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord. En se basant sur les travaux faits par Attention Frag'Îles en 1995, le site d'implantation du mât de mesure se situe à l'extérieur de l'aire de répartition du corème de Conrad. Le secteur d'implantation est illustré sur la carte 1 à l'annexe 1.

Ce secteur est de tenure publique et présente des traces d'activités anthropiques (voir figure 1). Le site a fait l'objet d'activités d'extraction par le passé, et il est dorénavant parsemé de sentiers piétons et de véhicules hors routes (voir figure 2), utilisés principalement durant la période de la chasse à la sauvagine et pour les activités de loisirs, telles que le camping sauvage durant la saison estivale. Le mât de mesure météorologique occupera une surface d'environ 2 m² au sol, mais les ancrages (huit au total) pour les haubans seront localisés à 40 m (quatre ancrages des haubans inférieurs) et 50 m (quatre ancrages des haubans supérieurs) du mât, et ce, dans quatre directions opposées.

Figure 1. Traces d'activités anthropiques à proximité du site d'implantation



Source : Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

Figure 2. Sentiers de véhicules hors route à proximité du site



Source : Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

Le mât de mesure qui sera érigé aura une hauteur de 60 m. Il s'agit d'un mât de mesure de type Super XHD 60 m fabriqué par l'entreprise NRJ. Ce mât de mesure sera composé de tubes d'acier de 25 cm de diamètre et ne nécessitera aucune fondation permanente.

b) Méthode de travail détaillée

À l'étape de la construction du mât de mesure, on procédera aux activités suivantes :

- Transport des composantes en camionnette;
- Installation des ancrages des haubans, à 40 m et à 50 m du centre du mât dans les quatre directions. On creusera des trous d'environ 1,5 m de profondeur avec une pelle mécanique et on y enfouira les plaques d'ancrage sur lesquelles les pieux d'ancrage viendront s'arrimer;
- Nivellement et installation de la plaque de base 2 m²;
- Érection du mât de mesure avec un mât de levage (ginpole). On utilisera un treuil mécanique (voir figures 3 et 4).

Figure 3. Érection du mât de levage (ginpole)



Source : Source NRJ inc.

Figure 4. Érection du mât de mesure à l'aide du mât de levage (ginpole)



Source : Source NRJ inc.

À l'étape de l'exploitation du mât de mesure, on procèdera aux activités suivantes :

- Acquisition de données à distance par communication sans fil;
- Approvisionnement d'énergie autonome (panneaux solaires, batteries);
- Maintenance biannuelle sur le site afin de s'assurer de l'intégrité de la structure et accès sur le site avec véhicule.

À l'étape du démantèlement, on procèdera aux activités suivantes :

- Accès au site en camionnette avec le matériel de démantèlement (mât de levage, treuil mécanique, pelle mécanique, meule rotative);
- Désinstallation avec mât de levage (ginpole) et treuil mécanique;
- Suppression des ancrages. On creusera à une profondeur de 60 cm et on coupera les pieux d'ancrage avec une meule rotative;
- Ramassage de tous les matériaux.

2.4 CALENDRIER DE RÉALISATION

Les travaux de construction du mât de mesure seront réalisés en octobre 2016. La durée des travaux de construction et de mise en opération du mât de mesure sera d'environ quatre jours.

L'exploitation du mât de mesure durera de 12 à 36 mois. Durant cette phase d'exploitation, il est prévu de procéder à des maintenances à chaque six mois. Ces activités de maintenance consisteront à inspecter la structure et à resserrer les haubans le cas échéant. Ces activités de maintenance dureront de trois à quatre heures chaque fois.

Les travaux de démantèlement seront réalisés au terme de la campagne de mesure. Ces travaux prennent habituellement deux jours.

3. DESCRIPTION DU MILIEU OÙ SE DÉROULERONT LES ACTIVITÉS

3.1 UTILISATION ACTUELLE DU MILIEU ENVIRONNANT

Le territoire est présentement occupé par l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord visant la conservation du corème de Conrad. Ce site est longé par la route 199 qui a un tracé dans l'axe sud-ouest et nord-est. Une ligne électrique longe également la route. Autrement, la majeure partie du milieu n'est pas occupée par l'humain de manière permanente, mais plusieurs traces anthropiques montrent que le site est fréquenté pour plusieurs activités humaines (chasse, camping, VTT, etc.). Un chemin de terre est également présent sur le site et mène à un secteur où des activités d'extraction de sable semblent avoir été réalisées dans le passé. Le mât de mesure sera implanté au centre de cette ancienne aire d'extraction de sable.

Le mât de mesure météorologique sera implanté à environ 320 m au sud-est de la route 199, et à environ 1 250 m au nord-est des chalets situés le long de la route 199 en direction de la Pointe-aux-Loups.

Aucune prise d'eau ou équipement récréatif ou touristique ne sont présents à proximité du site.

3.2 DESCRIPTION DES MILIEUX NATURELS ET DU SITE VISÉS PAR LES ACTIVITÉS

L'implantation du mât de mesure météorologique est prévue dans le secteur de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine. Une partie de cette dune est fixée par une végétation arbustive basse dominée par la camarine hermaphrodite, le genévrier commun et le raisin d'ours.

Le secteur de la Dune-du-Nord visé par les activités renferme également des aires propices à l'établissement du corème de Conrad, une espèce floristique propre aux Îles-de-la-Madeleine et considérée comme étant menacée au Québec. Selon les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), l'aire propice au corème de Conrad dans le secteur de la Dune-du-Nord totalise 95 hectares. Une seconde espèce floristique ayant un statut particulier serait également présente dans le secteur de la Dune-du-Nord selon le CDPNQ; il s'agit de l'HUDSONIE TOMENTEUSE qui est une espèce colonisant les dunes de sable ainsi que les abords de routes situées en terrain sablonneux. Toutes les interventions prévues dans le cadre du projet éviteront tout empiètement / impact dans les aires d'implantation des espèces de plantes à statut particulier identifiées précédemment (voir carte 1 - annexe 1).

En ce qui concerne les habitats fauniques, quelques zones localisées sur la Dune-du-Nord sont identifiées par le CDPNQ comme étant des lieux potentiels à la présence du grèbe esclavon, une espèce d'oiseau menacée selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* au Québec ainsi que la *Loi sur les espèces en péril* au Canada. L'habitat privilégié de cette espèce d'oiseau dans ce secteur des Îles-de-la-Madeleine se compose des réseaux d'étangs en bordure de la route ainsi que dans les dunes de sable. Le projet se situe hors des zones identifiées comme étant propices à la présence du grèbe esclavon. Également, une zone identifiée par le CDPNQ comme étant un lieu potentiel de fréquentation par le pluvier siffleur est située au nord-ouest de la Dune-du-Nord. Le projet se situe hors de cette zone identifiée comme étant propice à la présence du pluvier siffleur.

La carte 2, à l'annexe 1, illustre les caractéristiques floristiques et fauniques des environs du site d'implantation.

4. DESCRIPTION DES IMPACTS, DES ACTIVITÉS PROJETÉES SUR LA FAUNE, DE SON HABITAT ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 IMPACTS DES ACTIVITÉS PROJETÉES SUR LE MILIEU

Aucune des activités prévues au projet n'émet de contaminant dans l'air, dans l'eau et dans le sol. Également, il est prévu que les activités du projet évitent les habitats des espèces floristiques protégées. Par conséquent, le projet n'aura aucun impact sur le milieu.

4.2 MESURES D'ATTÉNUATION ENVISAGÉES

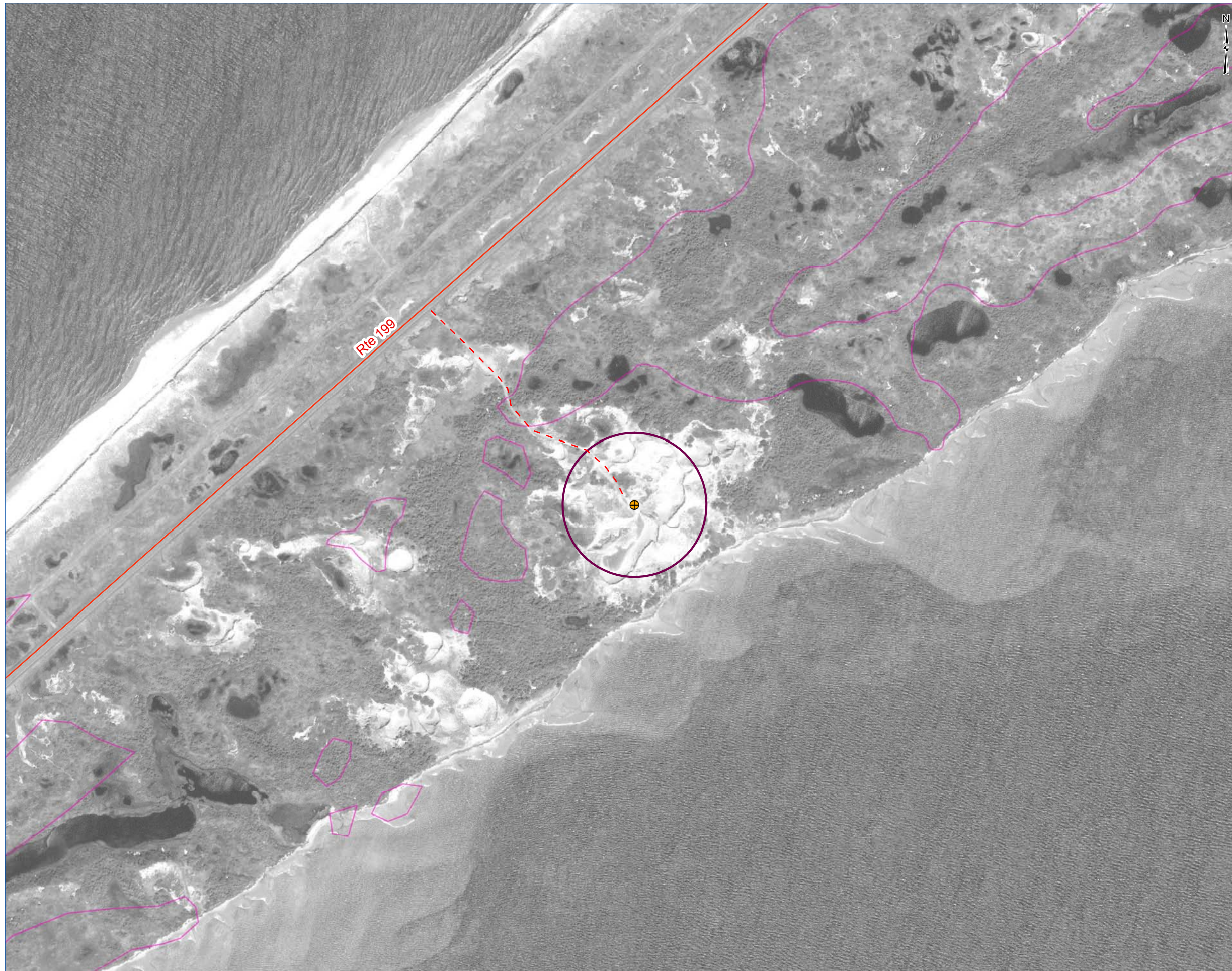
Afin de s'assurer que les activités du projet n'empiètent pas sur les espèces floristiques protégées, il est prévu que les véhicules acheminant les matériaux et la pelle mécanique circuleront, dans la mesure du possible, dans les chemins déjà existants et sur le sol dénudé.

4.3 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DES TRAVAUX

Afin de s'assurer qu'aucun individu de corème de Conrad et d'hudsonie tomenteuse ne soit piétiné, il est prévu qu'un biologiste se rende sur le terrain avec l'équipe responsable de la construction du mât de mesure et procède à un examen minutieux de toutes les aires sur lesquelles les travailleurs et les véhicules circuleront. Au terme de cet examen, le biologiste identifiera et balisera les individus du corème de Conrad et d'hudsonie tomenteuse qui pourraient se trouver dans ces aires de manière à ce que les travailleurs et les véhicules puissent les éviter le cas échéant.

ANNEXES

Annexe 1
Cartes





DEMANDE D'AUTORISATION

**Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine**



Dune-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine

**Carte 1 Localisation du mât de mesure
météorologique**


PROJET

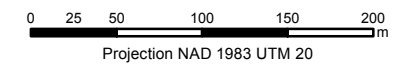
-  Mât de mesure météorologique
-  Aire de localisation potentielle du mât de mesure

TERRITOIRE

-  Route pavée
-  Chemin non pavé

MILIEU NATUREL

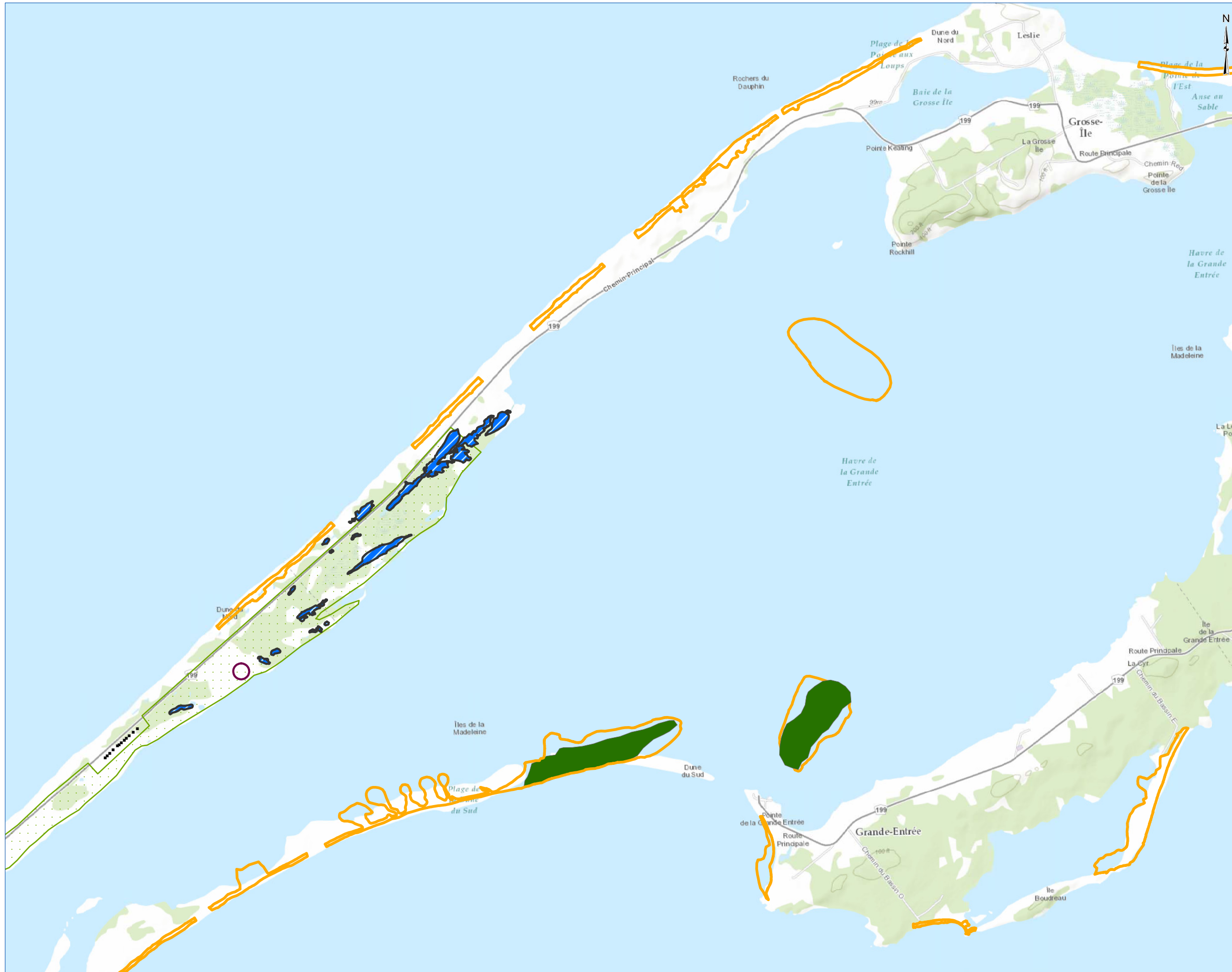
-  Répartition du corème de Conrad 1996



Sources : Canvec 2015, Répartition du corème de Conrad par
Attention Fragiles, 1995 (numérisée par Activa Environnement)

Carte préparée par: Simon Boudreault
Projet : E1610-37/12330
14 septembre 2016





DEMANDE D'AUTORISATION

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Dune-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine

Carte 2 Localisation des occurrences floristiques et fauniques provenant de la CDPNQ

PROJET

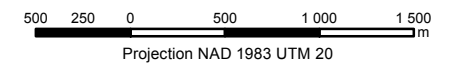
- Aire du mât de mesures météorologiques

TERRITOIRE

- Chalet
- Route principale
- Limite municipale

MILIEU NATUREL

- Habitat floristique protégé
- Habitat faunique**
- Arlequin plongeur, pop. de l'Est
- Grèbe esclavon
- Pluvier siffleur
- Sterne de Dougall
- Zone boisée



Sources : Canvec 2015, CDPNQ, RIÉGIM

Carte préparée par: Simon Boudreault
 Projet : E1610-37/12330
 15 septembre 2016



ENVIRONNEMENT
RESSOURCES NATURELLES
TERRITOIRE

ACTIVA
ENVIRONNEMENT

106, RUE INDUSTRIELLE
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
TÉLÉPHONE : 418 392-5088
SANS FRAIS : 1 866 392-5088
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080
COURRIEL : INFO@ACTIVAENVIRO.CA
SITE WEB : WWW.ACTIVAENVIRO.CA